

Politique : *Mutation des personnes à la direction ou d'adjoint(e)s à la direction* **Numéro :** *P – 7.017*
Catégorie : *Administration des écoles* **Page :** *1*

La politique *P – 7.017 – Mutation de personnes à la direction ou d'adjoint(e)s à la direction* a été abrogée le 19 septembre 2005.

Pour des informations sur la mutation des directions ou des directions adjointes d'école, veuillez vous référer à la politique ***P – 7.032 – Mutation des directions ou des directions adjointes d'école*** dans la section *Administration des écoles* du Manuel de politiques et procédures administratives du Conseil.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.